

Informations diverses

Les inondations du 25 Juin 2016

Après de nombreux dossiers et communications avec la préfecture, l'état de catastrophe naturelle a, enfin, été reconnu par arrêté interministériel du 26 octobre et publié au Journal Officiel le 7 décembre. Soit cinq mois de tergiversations avec l'administration ! Les personnes sinistrées peuvent à présent demander les remboursements des dégâts à leurs assureurs, qui, eux aussi hélas, ont traîné les pieds dans bien des cas.



LETTRE D'INFORMATION

Au 1^{er} juin 2017, le camion de collecte des ordures ménagères passera une semaine sur deux.

► OBJECTIF ATTEINT.

En 2011, en vue de la fermeture du centre d'enfouissement de Hesse, il avait été décidé de mettre en place la redevance incitative. L'objectif premier était de recycler plus de déchets et ainsi lisser les coûts d'enfouissement des déchets pour éviter une forte augmentation de nos factures. Sans ce système de facturation, le coût de gestion des déchets aurait augmenté de 17 % en 2017 (au lieu de 5%) pour financer le transport des ordures ménagères vers le centre d'incinération et de valorisation énergétique de Haguenau (situé à 70 km de Sarrebourg).

Fin 2016, notre centre d'enfouissement,

officiellement fermé, nous pouvons constater que l'objectif a été atteint, et cela, grâce à un effort collectif.

► POURSUIVONS NOS EFFORTS.

Depuis le mois de juillet, nos déchets sont transportés et traités hors du territoire, ce qui renchérit le coût du service. Dans le cadre du renouvellement de notre contrat de collecte et afin de limiter la hausse de nos factures, la collecte de la poubelle d'ordures ménagères sera réalisée tous les quinze jours à partir du 1^{er} juin 2017 dans les communes rurales (hors agglomération de Sarrebourg, Réding, Buhl Lorraine). Le Pôle Déchets va vous tenir informé pour accompagner cette transition,

restez à l'écoute (ci-dessous, quelques conseils pour favoriser la communication entre le service et les usagers).

► UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Le passage du camion une semaine sur deux, à l'image de la collecte sélective actuelle du bac de tri répond aux remarques de nombreux usagers nous faisant part de l'intérêt de réduire le nombre de passage des camions de collecte, alors que les foyers sortent leur poubelle une fois par mois en moyenne.



« HISTORIQUE » - C'est le terme qu'ont utilisé le Président du Conseil départemental de Moselle, Patrick Weiten, et Stéphane Richard, le PDG du groupe Orange, lorsqu'ils ont donné le coup d'envoi officiel de l'opération « Moselle Fibre » le jeudi 23 juin 2016. D'ici 4 ans, 140.000 foyers mosellans devraient être équipés en Très Haut Débit. Parmi lesquels, les foyers de HESSE, du moins ceux qui le souhaiteront ! En 2013, le gouvernement a lancé le plan « France Très Haut Débit » qui devrait permettre à tous les Français, d'ici 2022, d'accéder à la fibre optique. Le projet « Numérique pour Tous » revêt une importance certes économique et sociale, mais il ne faudrait pas en nier le caractère politique. Donner à chaque territoire les moyens de développer les nouvelles technologies est une option politique, et c'est cette option que le département de la Moselle a prise dès le début des années 2000. Il s'est lancé dans le défi industriel que représente l'apport du numérique

dans tous les foyers, surtout dans les zones rurales. « La révolution est en marche, a déclaré Patrick Weiten, rajoutant qu'« après l'eau et l'électricité arrive le numérique ».

Le Conseil départemental de Moselle se mobilise aujourd'hui en faveur du Très Haut Débit pour tous. Une stratégie portée par le syndicat mixte « Moselle Fibre », qui regroupe à ce jour le département et 18 intercommunalités - dont la CCSMS, Communauté de Communes Sarrebourg Moselle-Sud - soit 483 communes et environ 300.000 Mosellans.

Concrètement, le syndicat « Moselle Fibre » assure le service public des réseaux et services locaux de télécommunications électroniques pour le compte de ses adhérents. Il crée, met à disposition, exploite et commercialise tout un réseau de communications électroniques FttH, de l'anglais *Fiber to the Home*, que l'on traduit en français par « fibre à l'abonné ». Ce réseau sera ouvert aux opérateurs qui pourront alors proposer des offres de services Très Haut Débit aux Mosellans.

Les travaux sont estimés à près de 200 millions d'euros. Le financement sera réalisé par l'Etat, le Fonds européen de Développement régional, la région Grand Est et le département de Moselle.

Dans la CCSMS, le déploiement se fera en plusieurs étapes : dès décembre 2017 pour Sarrebourg et ses environs, dont Hesse, tout comme pour Fénétrange et ses alentours. Les derniers villages connectés seront Hommarting et Buhl-Lorraine, en 2020.

Fibre optique - débit - très haut débit

Source : Plan France Très Haut Débit

C'est la technologie utilisée depuis des décennies pour relier entre eux les grands « nœuds » de l'Internet mondial. Depuis quelques années, la fibre s'est généralisée et s'étend à présent jusqu'aux internautes, particuliers comme entreprises, qui peuvent bénéficier directement de ses hautes performances.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

Tube en verre ou en plastique plus fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transmettre des données par le biais d'un signal lumineux. Ses avantages sont incontestés : le niveau de débit est quasiment illimité. Le débit n'est quasiment pas altéré par la distance, d'où un niveau de débit similaire dans les zones urbaines et rurales. Le débit peut être symétrique, c'est-à-dire identique pour la réception et l'envoi de données. Avec des débits symétriques 100 fois plus importants que le réseau ADSL actuel, le gain en rapidité et en qualité est considérable. C'est la technologie la plus efficace pour passer au Très Haut Débit.

Qu'est-ce que le débit ?

Le terme de débit désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de téléchargement est rapide. Il est exprimé en « bits par seconde » (ou « octets par seconde », 1 octet équivalent à 8 bits). Selon le niveau du débit, on parle alors de kilobits (kbts), de mégabits (Mbts) ou de gigabits (Gbts).

A partir de quand parle-t-on de « très haut débit » ?

Un accès Internet est considéré à « très haut débit » (THD) dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde. Un réseau THD permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, musique, etc ...) dans un laps de temps très court.



Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Extrait de la Lettre N°4

UNE INTERCOMMUNALITÉ QUI S'ENGAGE DANS L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

« Nous saluons donc l'initiative collective prise par le Département de la Moselle pour apporter la fibre optique jusqu'à l'habitant dans les 18 intercommunalités réunies au sein d'un syndicat mixte. Cette large mutualisation menée par le Conseil Départemental permettra ainsi de fournir en cinq ans cette nouvelle technologie aux habitants de 483 communes rurales de la Moselle. »